



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
22/03/2023

Date d'affichage :
22/03/2023

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 15

OBJET :

**Maintien de salaire :
réactualisation de la
participation communale**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 095-219502135-20230329-102023-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Eric CATHELINAUD, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

*Absents représentés : Angelo NORIS pouvoir à Carine ANNEQUIN ; Sylvia DURAND pouvoir à Brahim MOHA ; Véronique PARENT pouvoir à Eric CATHELINAUD ;
Le quorum est atteint.*

M. Elodie HARDY a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération en date du 8 octobre 2018, par laquelle le Conseil municipal a décidé de participer à la garantie maintien de salaire pour les agents justifiant de leur adhésion dans le cadre de la procédure dite labellisation, à hauteur de 5 euros mensuel par agent.

Considérant l'augmentation du coût de la vie et l'augmentation du taux de cotisation de cette garantie (de 1,12 à 1,67 %),

Le Maire propose de passer la participation mensuelle à 50 % du montant de la cotisation par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 50 % du montant de la cotisation maintien de salaire pour les agents justifiant de leur adhésion.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Brahim MOHA

